

1. Cadre conceptuel légal et normatif

- Concept de groupe, de comptes consolidés et terminologie afférente
 - entreprise-mère, filiale, filiale exclusive, filiale commune, entreprise associée, entreprise « tête de groupe »;
 - contrôle d'une entreprise, contrôle direct, contrôle indirect, contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle de droit et de fait ;
 - consortium, entreprise consolidante, entreprises comprises dans la consolidation, périmètre de consolidation, sous-consolidation, pourcentage d'intérêt et de contrôle, société multigroupe.
- Dispositions légales belges
- Normes IASC 7^e directive CEE

2. Méthode d'établissement des comptes consolidés

- Intégration globale
- Intégration proportionnelle
- Mise en équivalence

3. Mise en œuvre de la consolidation

- Préparation
 - diagramme de la structure du groupe
 - détermination de l'ensemble à consolider
 - collecte des informations : liasse de consolidation
- Réalisation
 - retraitements
 - conversion des avoirs et engagements en devises des états financiers des sociétés consolidées
 - élimination des participations par rapport aux fonds propres
 - élimination des soldes des opérations effectuées entre sociétés consolidées
 - mise à jour des retraitements et des écritures de consolidation

- Présentation des états financiers et rapports
 - comptes consolidés : bilan, compte de résultat et annexes consolidés
 - tableau de financement consolidé
 - rapport consolidé de gestion
- Analyse et interprétation des comptes consolidés
 - méthodes d'analyse : masses financières, ratios, tableaux de flux
 - rubriques spécifiques de consolidation : intérêts minoritaires, écarts de consolidation, écarts de conversion

4. Exemple de consolidation

5. Certification des comptes consolidés

- Normes
- Rapport du commissaire